

Intitulé de l'UE	Législation de la vie des affaires I
Section(s)	- (5 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Benoit DURANT	62.5	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit des assurances	37.5h	Frédérique PECRIAUX
Législation bancaire	25h	Benoit DURANT

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit des assurances : 25h de théorie, 12.5h de travaux
Législation bancaire : 25h de théorie

Langue d'enseignement
Droit des assurances : Français
Législation bancaire : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion. • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique ◦ Démontrer d'une maîtrise des concepts de la sphère socio-économie, du fonctionnement de l'Entreprise et intégrer la responsabilité sociétale de celle-ci. • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit ◦ Développer un esprit de synthèse ◦ Actualiser l'information, en vérifier la pertinence dans un contexte donné • S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution <ul style="list-style-type: none"> ◦ Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques ◦ Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Comprendre l'intérêt mais aussi des limites des mécanismes de l'assurance et du crédit, les mettre en rapport avec le contexte sociétal.
- Analyser et évaluer/critiquer un contrat type de crédit (crédit hypothécaire ou crédit à la consommation) ou d'assurance, au regard de jurisprudences ou de situations déterminées.
- Appliquer à une situation donnée, la réglementation adéquate en matière de crédit réglementé et d'assurance.

Contenu de l'AA Droit des assurances

- Réflexion générale sur la fonction et l'intérêt de l'assurance.
- Analyse des caractéristiques spécifiques des contrats d'assurance.
- Les obligations des parties (assureur et assuré) - mises en regard avec l'interprétation donnée par la jurisprudence.
- Analyse juridique d'une assurance choisie.

Contenu de l'AA Législation bancaire

- Réflexion générale sur les fonctions et limites du crédit.
- Quelques définitions et notions de base (la banque, la monnaie, les institutions de contrôle, carte de crédit/débit,...).
- Différents crédits et différentes sûretés.
- Analyse de deux contrats de crédit : le crédit à la consommation et le crédit hypothécaire.

Méthodes d'enseignement

Droit des assurances : cours magistral, approche inductive, approche déductive

Législation bancaire : cours magistral, approche interactive, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC

Supports

Droit des assurances : notes de cours

Législation bancaire : notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Droit des assurances

Droit des assurances, M. Fontaine, Larcier, 2016.

Ressources bibliographiques de l'AA Législation bancaire

Biquet-Mathieu, C. (2016). Crédit aux consommateurs et aux P.M.E. (CUP, vol.170). Bruxelles, Belgique: Editions Larcier.

Manuel Febelfin academy, Intermédiation de crédit (module 2 et 3).

Le crédit à la consommation, SPF Economie.

Évaluations et pondérations

Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Droit des assurances : 60% Législation bancaire : 40%
Langue(s) d'évaluation	Droit des assurances : Français Législation bancaire : Français
Méthode d'évaluation de l'AA Droit des assurances :	
Examen écrit (70%) et travail à remettre par l'étudiant (30%)	
Méthode d'évaluation de l'AA Législation bancaire :	
Examen écrit 100%	

Année académique : **2019 - 2020**